

~~A. Coquille~~ et Landreville
L'an mil sept cent cinquante neuf le Septieme Janvier les
financiers du mariage de Pierre de Pierre agé de trente sept ans
vignerons vignerons nous de diff. ~~de~~ Richard de la paroisse
de Gicy sur Seine, et de Marie clavier agé de vingt quatre ans
cordonnier fille de Pierre clavier Mrs son et de Marguerite
sonnée la bbe de pure et mine de cette paroisse, les trois publications
des bans faites aux personnes de la même paroisse tant en ce lieu
qu'en la paroisse de Gicy sur Seine ainsi qu'il nous a paru par
la lettre de recibo de m^r de Lange curé dudit Gicy en date du sept
du present mois, sans aucunement civil ny canonique que nous
des de grés de parenté et d'alliance spirituelle ou les parties de
soit trouvés savoir du second au troisieme degré de consanguinité

celuy du troisieme au quatrieme en cas de consanguinité et
en cas de la parenté spirituelle, lesquels trois lorsqu'ils ont été
levés par les dispenses que les parties ont obtenues de Monseigneur
l'evêque de Langres dûment jurés et donné à M^r de Lange
curé de Gicy de ce lieu de Gicy sur Seine l'heure de l'heure de l'heure et plus bas
seigneur, et le huit de ce dit mois et au ledit Pierre de Pierre
et Marie clavier ont été conjointes solennellement en mariage
par nous curé sousigné en présence et du consentement de l'un
de la contractante qui avec elle a déclaré au curé de Gicy de
ce lieu de Gicy sur Seine Mathieu Richard vigneron qui a dû être ou
seul ou signer beau frere du contractant de Jean Gicy vigneron
cousin du contractant qui a signé lesquels de la paroisse de Gicy
Jean et Bernard les doctes laboureurs de cette paroisse cousins
de la contractante sousignés avec le contractant et Jean Guenet
Procureur fiscal de ce lieu cousin des parties. ~~de~~ ~~de~~ ~~de~~
Jean Roger ~~de~~ G~~de~~ Debiere
Pierre Roger ~~de~~ ~~de~~ Jean G~~de~~
~~A. Coquille~~ singet curé de Loches
et Landreville

L'an mil sept cent cinquante neuf le huitieme Janvier
Mathieu Richard agé de vingt trois ans vigneron vigneron